



MORBIHAN



## CTL Audio du 16 Novembre 2020 - Liminaire

Madame la présidente,

Si l'intersyndicale Finances Publiques 56 est présente aujourd'hui, c'est uniquement pour la défense du service public et de ses agents, et non pour valider la casse annoncée de notre administration.

Si vous aviez un doute, nous vous le réaffirmons : **nous sommes opposés à la mise en place du Nouveau Réseau de proximité (NRP)**, et en demandons le retrait.

Nous n'avons eu de cesse de le clamer depuis l'annonce du Ministre Darmanin en juillet 2018 et au sortir de la carte de la suppression de nos implantations en juin 2019, dans la rue, dans la presse, dans les instances et en dehors, par écrit ou à l'oral, dans un mégaphone ou au téléphone...

Ce Nouveau Réseau d'Éloignement du service public a été aussi dénoncé depuis de nombreux mois par les agents, les élus locaux et les usagers.

Alors qu'il y a à peine 6 mois, les agents des services publics étaient, avec les premiers de corvée, salués comme des «héros», remplissant des missions prioritaires voire essentielles au service de toutes et tous, que les ministres, il y a encore quelques semaines les appelaient à être les agents de la relance, le couperet est tombé : Bercy décide de sabrer encore des milliers d'emplois à la DGFIP, au moment même où les annonces de destruction du Réseau sortaient des mêmes bureaux des ministères.

L'intersyndicale Finances Publiques 56 n'a pas vu, une seule fois, écrit le mot service public dans les documents que vous avez transmis. Dans le cadre d'un projet qui se veut être un nouveau réseau de proximité, c'est assez révélateur !

«Gouverner, c'est faire croire » disait Machiavel !

L'intersyndicale Finances Publiques demande l'arrêt des suppressions d'emplois, et a minima un moratoire sur les réformes envisagées, moratoire qu'il aurait été urgent de programmer après le confinement, période inédite pour tout le monde.

Cette période, où nos missions étaient prioritaires aurait dû déboucher dès cette rentrée de septembre sur un dialogue avec les équipes sur :

- le moral des agents,
- leurs conditions de travail,
- les difficultés ou les aménagements à effectuer sur les applicatifs,
- les relations professionnelles
- l'organisation du travail avec la coexistence du travail en présentiel et en télétravail.

Bref, un bilan service par service, afin que chacune et chacun puisse s'exprimer et poser un regard constructif sur ses missions, sur la notion de service public, sur ses motivations, en un mot, sur le sens que chaque collègue donne à l'exercice de ses fonctions au service de l'intérêt général et que notre administration aurait pu reprendre à son compte pour bâtir le réseau de demain.

Mais de cette pause essentielle pour remettre du sens et du collectif, dans nos services et dans notre organisation du travail, vous n'en voulez pas !  
Pire, alors qu'un nouveau confinement est mis en place, que la situation sanitaire s'aggrave, vous relancez à toute allure le massacre des missions, la suppression des services comme si de rien n'était, comme si la crise sanitaire n'existait pas et que les agents des finances publiques n'avaient pas prouvé leur utilité.  
Au travers de cette nouvelle version du NRP, vous auriez pu laisser transparaître le souci de la situation des agents mais, il n'en est rien, ni dans vos documents ni dans vos actes !

Les documents fournis sont comme à l'accoutumée bien légers. On ne peut que le dénoncer une fois de plus ; d'autant que les projets présentés annoncent la future configuration des services de la DDFIP 56 pour les années à venir avec la disparition des trésoreries, la création des Services de Gestion Comptable (SGC), des Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL), la concentration de Services, SIP, SIE et PELH et SDIF.

Pourtant même si ce souci vous est étranger, vous avez l'obligation en tant que directrice, même par intérim et vous auriez dû en tenir compte dans vos projets, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agentes et des agents. (article L. 4121-1 du Code du **travail**).  
Vous auriez dû décrire de façon précise les conséquences de telles restructurations sur les procédures et la charge de travail, la nature des activités, l'évolution des compétences, l'environnement de travail.  
Car si désormais la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 vous exonère de la présentation en CHS-CT des projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail, le comité technique n'est pas pour autant dispensé de répondre à l'ensemble des questions afférentes à ces projets ni à ses impacts sur les conditions de santé et de sécurité, et les conditions de travail, sans oublier bien évidemment la mise en place des mesures de prévention qui en découlent.  
Vous auriez du fournir à l'appui de chaque projet, un document présentant l'avis des médecins de prévention et de l'ISST.

Vous vous contentez de reprendre sagement le modèle national, d'en remplir les vides par des copier-coller impersonnels. Dans quelles rubriques, dans quels paragraphes des fiches présentées aujourd'hui considérez-vous que l'on aborde l'impact de ces restructurations sur les relations de travail, le contenu et l'organisation du travail, l'environnement de travail pour les agentes et les agents, les responsables de service concernés ?  
Dans quels paragraphes explicitez-vous l'organisation des Services de Gestion comptable, des structures hospitalières, cadastrales, ... ?

Vous vous contentez d'aborder les conditions de travail par la simple rhétorique « les conditions de travail sont équivalentes, les équipements mis à disposition seront analogues »...

Qu'en est-il de la charge, la complexité, l'organisation du travail, les moyens pour accomplir les missions, la reconnaissance du tutorat, la clarté des responsabilités, les tensions dans les services, etc ...

Vous vous prévaluez de nombreuses réunions, de groupes de travail, vous mettez en avant de nombreuses consultations avec les élu.es, mais où sont donc les comptes-rendus, les conventions signées, les avis favorables des collectivités ?

Nous, en revanche, nous apportons du concret, et nous pouvons nous appuyer sur plus de 9000 signatures d'usagers mécontents, plus de 60 délibérations de collectivités refusant le NRP.

Vous avez tant fait de réunions que vous avez oublié d'en faire, avec les agents et leurs représentants, sur une base d'écoute et de dialogue !

Combien de réelles réunions métier ont-elles été tenues avec les agents, avec celles et ceux qui sont confrontés aux difficultés quotidiennes du travail réel ?

La manière dont les documents de travail sont constitués et le moment où ils nous sont présentés révèlent ce que vous entendez faire des avis et débats de ce CTL.

Engager l'avenir professionnel et personnel des agents à seulement deux mois de certaines échéances est un déni de dialogue social. Cela démontre qu'il ne s'agit en réalité pour vous, que d'un passage obligé, une simple séance d'information des représentants du personnel.

Engager l'avenir professionnel et personnel des agents, au vu de ces dossiers de présentation est inadmissible pour l'intersyndicale Finances Publiques 56 .

Outre le manque d'analyse des conditions et de la charge de travail déjà évoquées, on ne peut que constater le manque criant de certains renseignements essentiels pour nous assurer de la faisabilité de vos réformes, de prévenir les risques qui en découlent et d'élaborer des mesures de prévention en conséquence.

- Rien sur les futures suppressions d'emplois qui devaient pourtant, elles aussi, être communiquées pour 3 ans,
- Rien sur les règles de gestion, rien sur le devenir d'agents qui ne voudraient pas suivre leur mission,
- Rien ou très peu sur les effectifs, les emplois après transferts,
- Rien sur le taux de couverture des services après restructuration,
- Rien sur le devenir des responsables de service qui perdent leur poste,
- Rien sur l'organisation des services même lorsque la possibilité d'un accueil est évoqué,
- Rien sur les services RH qui vont devoir gérer les transferts d'emplois et d'effectifs, le service de la formation professionnelle, le service BIL
- Rien sur la formation professionnelle, ni sur le tutorat,
- Rien sur l'informatique chaotique
- Rien sur l'aspect immobilier et l'installation matérielle des agents dans les services. Aucun plan, aucune information précise pour les services directement concernés comme pour les autres,
- Rien sur l'avis des préventeurs que sont le médecin du travail et l'inspecteur Santé Sécurité au travail,
- Rien sur la prévention du risque routier,
- Rien sur la prise en compte des situations particulières, la rubrique n'étant servie dans aucun document.

Votre projet, présenté aujourd'hui, serait-il le Nouveau **Rien** de Proximité ?

Pour l'intersyndicale Finances Publiques aussi peu de réponses et d'informations, préalables à toute discussion, ne saurait constituer un véritable dialogue, si ce n'est social, du moins sincère et transparent.

Un point également oublié dans vos documents, l'organisation, le calendrier et l'encadrement du fonctionnement des Établissements France Service. Nous vous demandons d'indiquer leur nombre, leurs fonctionnements, la position des agents qui seraient amenés à s'y rendre, leur lien de subordination éventuel avec l'édile responsable, leur mode d'évaluation, etc.

Le contexte est suffisamment anxiogène pour les agents. Leurs charges de travail, les sujétions et les retards accumulés du fait de la crise sanitaire, ainsi que le manque de personnels dans les services sont suffisamment lourds pour ne pas en rajouter. Leur imposer les réformes, restructurations, regroupements de services, déménagements dans la période est a minima contre-productif, voire scandaleux et carrément indigne. Pire, les risques que vous feriez courir aux agents concernés pourraient être susceptibles d'engager votre responsabilité pénale.

Où est donc la justification de l'urgence à mettre en oeuvre cette réforme du NRP ? Sauf à considérer que vous voudriez honteusement profiter du contexte sanitaire actuel pour avancer à marche forcée, ce qui serait alors envoyer aux personnels et à leurs représentants un très mauvais signal, proche du mépris. Leur adresser des messages de remerciements pour leur engagement au service de nos concitoyens est une chose, tenir compte de leurs difficultés en est une autre. Il ne tient qu'à vous de montrer que le bon sens et le souci des personnels l'emportent, ce qui implique de fait une suspension immédiate des réformes en cours pour se concentrer sur les priorités gouvernementales actuelles de sécurité sanitaire.

L'intersyndicale Finances Publiques du Morbihan réitère, au nom des agents qu'elle représente, la revendication de l'abandon du NRP et des réformes régressives, et a minima leur suspension immédiate.